



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA PLANÈTE BRÛLE ET LES DÉPUTÉS ASSASSINENT L'ÉOLIEN !

SER/FEE Midi-Pyrénées, Toulouse, 21.03.2005

Mercredi 23 mars s'ouvrira à l'Assemblée Nationale la deuxième lecture du projet de Loi d'Orientation sur l'Énergie. Les amendements 152 et 133 concernant l'énergie éolienne proposés par les députés Poignant/Ollier/Nicolas (UMP) et adoptés le 16 mars par la commission parlementaire des affaires économiques marquent un virage extraordinaire dans notre politique énergétique. L'énergie éolienne est matraquée et son développement cassé. En effet :

- l'amendement 152 propose que l'obligation d'achat de l'électricité d'origine éolienne ne bénéficie plus qu'aux parcs de plus de 30 MW (aujourd'hui l'obligation concerne les parcs de moins de 12 MW) : 99% des projets éoliens développés depuis de nombreuses années seraient alors automatiquement abandonnés. Le nombre de sites éligibles deviendrait absolument ridicule.
- l'amendement 133 propose que l'enquête publique devienne obligatoire pour toute éolienne de plus de 30 mètres. Ces mêmes députés avaient il y a 18 mois, fixé un autre seuil (à 2,5 MW) ; outre que cela alourdirait les démarches de façon démesurée, cela démontre un acharnement anti-éolien très révélateur.

Si ces amendements étaient votés par nos députés, 2.000 emplois aujourd'hui et un potentiel de 20 à 30.000 demain, seraient directement menacés.

Cependant, le plus grave n'est peut-être pas là. Peut-on imaginer un pays comme la France tourner le dos au principal problème planétaire du siècle – le réchauffement climatique – ainsi qu'à la nécessité de tout mettre en œuvre pour inverser la tendance. Pourquoi notre classe politique est-elle aussi aveugle à ce qui se passe dans le monde, notamment en termes de développement éolien ? Notre part de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ne fait pourtant que diminuer (18 % en 1990 et 13,5% en 2004). Les 3 députés se justifient sans vergogne par le fait que « la spécificité paysagère française doit être reconnue », même si l'expression semble recyclée. Le pays doit-il être classé dans son ensemble (sauf l'outre-mer, qui appréciera la distinction) au patrimoine mondial de l'humanité ? Il faudra alors expliquer pourquoi les éoliennes seules, nuiraient aux paysages (et aucune autre de nos nombreuses activités économiques) ? Allons bon. Ayant la chance de posséder le deuxième gisement éolien en Europe, imagine-t-on pareille précaution si cette ressource était du gaz ou du pétrole ?

Pourtant, il est vital de développer toutes les sources d'énergie qui favorisent notre indépendance énergétique, notamment lorsqu'elles sont propres, inépuisables et réversibles. L'énergie éolienne fournit déjà à plus de 30 millions d'europeens leur électricité.

Les professionnels de l'éolien Midi-Pyrénées qui ont investis à ce jour plus de 10 millions d'euros, appellent tous les responsables politiques régionaux et nationaux, tous les partis, syndicats, associations et citoyens pour que ces amendements rétrogrades et indignes d'un pays comme le nôtre, soient retirés sans discussion et qu'au contraire, sans tergiverser, on mette en place de véritables actions pour répondre aux objectifs de Kyoto. Les générations futures nous en seront reconnaissantes.

### Contact presse

#### SER/FEE Midi-Pyrénées

SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES / FRANCE ÉNERGIE ÉOLIENNE

#### ▲ Benoit PRADERIE – ABO Wind

116 Grande Rue Saint-Michel, 31400 Toulouse. Tél : 05.3431.1676 / Fax : 05.3431.6376  
praderie@abo-wind.fr

#### ▲ Paul NEAU – Abies

127 rue de la république, 31290 Villefranche -de -Lauragais. Tél : 05.6181.6900 / Fax : 05.6181.6896  
abiesbe@wanadoo.fr

### **Information sur ABO Wind**

---

Société franco-allemande de développement clefs-en-main de fermes éoliennes fondée il y a plus de 3 ans à Toulouse et à Colmar, ABO Wind fait aujourd'hui travailler 8 personnes et vient de mettre en service le premier parc éolien de Lorraine.

Témoignage de Benoit PRADERIE, co-gérant : « *Notre pays affectionne sur le sujet de l'énergie, la pratique d'une sorte de démocratie qui impose ses choix. Comment nos élites peuvent-elles penser convaincre leurs concitoyens qu'elles ont raison contre tous sur un sujet aussi grave et surtout, pourquoi ? Nous sommes indignés* ».

### **Information sur ABIES**

---

ABIES est un bureau d'études en énergie et environnement ; il emploie 7 personnes et rayonne sur toute la France. ABIES est notamment l'auteur du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » (janvier 2005) pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Témoignage de Paul NEAU, gérant : « *l'énergie éolienne est la filière la plus performante et la plus économique de toutes les filières énergies renouvelables. Il y a nécessité de développer de façon qualitative et quantitative l'éolien. Nous nous y employons depuis de nombreuses années. Les deux amendements proposés seraient la mise à mort de l'éolien. Pourquoi ?* »

### **Illustration**

---

Ciel d'orage sur l'éolien ?

*Parc éolien de Névian (Aude)*

